

**ARRÊTÉ délégalion de fonction et de signature à
Madame Isabelle FONTAINE, conseillère municipale**

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Considérant que Madame Isabelle FONTAINE figure au tableau du conseil municipal en date du 21 mars 2026 par suite des élections du 15 mars 2026,

Considérant que pour permettre une bonne administration de la commune, il convient de donner délégation à Madame Isabelle FONTAINE,

ARRETE

Article 1er : Sous la surveillance et la responsabilité du maire, Madame Isabelle FONTAINE reçoit délégation de fonction du maire pour préparer et suivre les dossiers dans le domaine relatif aux associations sportives.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle FONTAINE pour tous courriers, convocations, pièces administratives afférentes au domaine susvisé. Sa signature devra être précédée de son nom, prénom, qualité et de la mention « par délégation du maire ».

Article 3 : Les présentes délégations prendront fin si le délégataire vient à cesser ses fonctions ou en cas de retrait par le maire.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié.

Une copie en sera adressée à Madame la Préfète de la Nièvre et à Monsieur le Comptable Public du SGC de Nevers.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 21 mars 2026

Le Maire,

Sylvie CANTREL



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr



VILLAGES ÉTAPES



Villages d'avenir

